

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

TRANSPORTS SCOLAIRES 2022-2023

Formulaire à retourner au Conseil départemental
Direction des transports et des mobilités
1 boulevard de la Marquette - 31090 Toulouse cedex 9

ou s'inscrire en ligne sur
haute-garonne.fr

AVANT LE 6 JUILLET 2022

Si cette date n'est pas respectée, l'élève devra payer ses déplacements
(non remboursables par le Conseil départemental).

L'accès aux lignes scolaires se fera sous réserve de places disponibles.

PHOTO

À agraffer

Pour les réseaux :

- Tisséo
- IIO

Sauf si votre enfant
a déjà une carte Pastel

Votre photo sera conservée pour
une fabrication de carte si nécessaire,
sauf si vous cochez cette case ☐

N° DOSSIER

L'ÉLÈVE *Cocher la case correspondant à la situation de l'élève. ☐ *Non pensionnaire (1 A/R quotidien) ☐ *Pensionnaire (1 A/R hebdomadaire)

• NOM • PRÉNOM
• DATE DE NAISSANCE • SEXE ☐ M ☐ F

LE RESPONSABLE LÉGAL (☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur légal)

• NOM :
• PRÉNOM :
• ADRESSE :
• N° BÂTIMENT/APPARTEMENT :
• CODE POSTAL : [] [] [] [] [] []
• COMMUNE :
• TÉL. : • PORT. :
• ADRESSE MAIL pour vous permettre de consulter votre dossier en ligne :

Je souhaite recevoir des SMS, notamment en cas de suspension des services de
transport départementaux : ☐ Oui ☐ Non

☐ GARDE ALTERNÉE : (☐ Père ou ☐ Mère) joindre justificatif

• NOM :
• PRÉNOM :
• ADRESSE :
• N° BÂTIMENT/APPARTEMENT :
• CODE POSTAL : [] [] [] [] [] []
• COMMUNE :
• TÉL. : • PORT. :
• ADRESSE MAIL pour vous permettre de consulter votre dossier en ligne :

Je souhaite recevoir des SMS, notamment en cas de suspension des services de
transport départementaux : ☐ Oui ☐ Non

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE DU DOSSIER (LE CAS ÉCHÉANT)

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE 2022-2023 *Cocher la case correspondant à la situation de l'élève.

Nom de l'établissement :

☐ École maternelle/primaire* ☐ TPS ☐ PS ☐ MS ☐ GS ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2 ☐ CLIS ☐ CLIN
☐ Collège* ☐ 6^e ☐ 5^e ☐ 4^e ☐ 3^e ☐ 3^e Prépa pro ☐ SEGPA ☐ ULIS
LV1 : LV2 : ☐ Section particulière :
☐ Lycée général ou technologique* ☐ 2nde ☐ 1^{re} ☐ T^{le} LVA : LVB : LVC :

Seconde - Enseignement(s) optionnel(s)	Première/Terminal - Spécialité (s)	Terminal - Spécificité

☐ Lycée professionnel* ☐ Troisième Prépa pro ☐ Seconde ☐ Première ☐ Terminale ☐ CAP ☐ Bac Pro ☐ Préapprentissage

Spécialité :

TRANSPORT 2022-2023

☐ Autocar ☐ Tisséo ☐ SNCF

Point de montée	Point de descente	Ligne

Carte Pastel pour l'accès aux réseaux :

- urbain Tisséo
- cars IIO

Si l'élève est déjà titulaire
d'une carte, inscrire le n°

La carte Pastel doit être conservée pour le
rechargement du contrat scolaire 2022-2023.
Perte ou vol de la carte = DUPLICATA PAYANT

VISA ET CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT OBLIGATOIRES

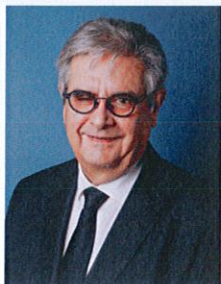
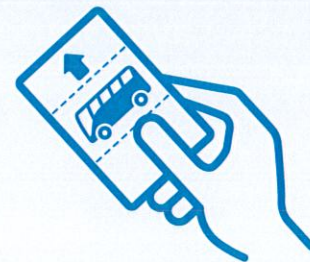
Je soussigné(e),,
☐ certifie exacts les renseignements portés sur la présente demande
et accepte le règlement départemental des transports scolaires et
les sanctions applicables en cas d'indiscipline, consultables sur
www.haute-garonne.fr

Le : [] [] [] [] [] []

Signature(s) du (des) responsable(s)

Transports scolaires 2022-2023

Formulaire d'inscription



Fidèle à l'exigence républicaine de l'égalité d'accès des citoyens à la scolarisation, le Conseil départemental continue de faire le choix de la gratuité du transport scolaire de la maternelle à la terminale.

Plus de 41 000 élèves dont 1502 en situation de handicap bénéficient de ce service départemental sur la grande agglomération toulousaine, une aire de compétence comprenant les 108 communes situées dans Toulouse Métropole, le Sicoval, le Muretain Agglo ainsi que le SITPRT qui regroupe les communes du nord-est toulousain.

Pour chaque famille haut-garonnaise résidant sur ce périmètre, la gratuité des transports scolaires représente une économie de 612€ par an et par enfant transporté. Notre choix est guidé par l'égalité et l'inclusion. Il s'appuie sur un budget de plus de 25M€ qui permet d'offrir un « coût zéro » aux familles, notamment celles parmi les plus modestes.

Ces mesures concrètes illustrent l'engagement fort du Département dans la préservation de votre pouvoir d'achat, les choix d'orientation et la réussite scolaire de vos enfants.

Georges Méric

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

COMMENT RÉCUPÉRER SON TITRE DE TRANSPORT ?

- **Lignes scolaires** : retrait auprès de la mairie de la commune de domicile sauf pour les communes de CASTELGINEST, SAINT-ORENS et TOULOUSE (envoi à domicile).
- **Carte Pastel, carte et titres SNCF** : envoi directement à domicile**

** Si l'élève n'a jamais eu de carte Pastel, celle-ci sera adressée à son domicile. Si l'élève a déjà une carte Pastel (scolaire, Tisséo 4-25 ans, liO jeune) un courriel lui sera envoyé précisant les modalités de son rechargement. Les adresses postales et électroniques mentionnées sur la demande **doivent être très précises**. La responsabilité du Conseil départemental ne saurait être engagée en cas de non réception de ces différents documents. Les courriers retournés à la Direction des transports et des mobilités pourront être retirés **après la rentrée** sur la présentation d'un justificatif d'adresse.

ATTENTION :

- **Tout changement en cours d'année scolaire devra être dûment justifié.**
- **En cas de perte ou de vol de la carte, un DUPLICATA PAYANT sera établi.**

*POUR EN SAVOIR PLUS...

Sur les critères de la gratuité du transport scolaire ...

haute-garonne.fr ou contacter le n° vert **0 800 011 593** Service & appel gratuits

POUR TOUTE AUTRE DÉMARCHÉ...

...mot de passe ou identifiant oublié, accès à titre payant, changement de situation, problème de carte de transport, création de point d'arrêt, demande de duplicata... :

<https://services.haute-garonne.fr>

Les informations recueillies dans ce dossier, sauf le numéro de téléphone et l'adresse mail sont obligatoires pour la délivrance d'un titre de transport nominatif. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le conseil départemental pour la gestion des transports scolaires. La base légale du traitement est l'obligation légale qui permet l'organisation du service public des transports scolaires. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : transporteurs dont Tisséo, établissements scolaires et communes ou groupements de communes. Ces données sont communiquées à des fins de délivrance du titre de transport scolaire, d'organisation des dessertes, d'accompagnement par les communes ou leurs groupements, des enfants de maternelle et des enfants de moins de 6 ans scolarisés en écoles élémentaires. Les données sont conservées au maximum pendant une durée de deux ans après la fin de l'année scolaire concernée. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur vos droits, il vous appartient de consulter le site cnil.fr. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données : contact-dpo@cd31.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

SAISIE EN LIGNE SUR :
<http://services.haute-garonne.fr>
Rubrique transports scolaires.

